

FAQ POST-DOC

Avant de lire les questions spécifiques ci-dessous, nous vous invitons à consulter notre FAQ générale pour des informations plus complètes et globales.

Retrouvez toutes les réponses aux questions fréquemment posées sur l'appel POST-DOC FSMP.

Pour tout commentaire ou autre question, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : postdoc@fsmp.fr

Candidature

Je suis à la recherche d'un poste de post-doctorant à la FSMP et je voudrais savoir quand et où l'appel est publié ?

L'appel est publié au début du mois d'octobre sur le site de la Fondation ainsi que sur le site de MathJobs (<https://www.mathjobs.org/>).

J'ai soutenu mon doctorat dans l'un des laboratoires affiliés à la FSMP et je me demande si je peux postuler à l'appel à candidatures pour le poste de postdoc de la FSMP ?

Malheureusement, vous n'êtes pas éligible pour postuler à la position Post-doc de l'appel FSMP.

Question fréquente concernant les documents téléchargés :

J'ai lu dans les conditions de l'appel que je devais soumettre un projet scientifique de 6 pages maximum. La liste des références doit-elle être incluse dans le maximum de 6 pages ou peut-elle être considérée séparément ?

La liste des références ne doit pas être incluse dans les 6 pages du projet scientifique. Elle peut être considérée séparément.

Lettres de recommandation :

Nous vous conseillons vivement de vérifier que toutes les lettres de recommandation indiquées dans les conditions de l'appel sont téléchargées dans votre candidature avant la date limite de l'appel.

Comment puis-je vérifier si mes professeurs ont téléchargé une lettre ?

Tous vos documents sont disponibles dans votre application avec votre login et votre mot de passe et vous pouvez les consulter tant que l'appel est ouvert. Cependant, vous ne pouvez pas lire ou supprimer les lettres de recommandation.

Question fréquente concernant les résultats de l'appel :

Savez-vous quand les résultats de la position post-doc FSMP seront connus ? Je ne trouve pas cette information sur le site web.

La liste des lauréats pour le poste postdoctoral de l'appel FSMP est publiée sur le site web FSMP au début du mois de février (après la fin de la procédure de sélection).

Je n'ai pas encore reçu d'e-mail du comité de recrutement. Cela signifie-t-il que je ne figure pas sur la liste des lauréats ?

La procédure n'est pas encore terminée.